



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2018-215

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

45-2018-11-27-001 - Arrêté n°18-61 du 27 novembre 2018 donnant délégation de signature à M. Jean-Yves AUTIE, Directeur Zonal de la police aux frontières Ouest (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-11-27-001

Arrêté n°18-61 du 27 novembre 2018

donnant délégation de signature

à M. Jean-Yves AUTIE, Directeur Zonal de la police aux

*Arrêté n°18-61 du 27 novembre 2018*  
**frontières Ouest**  
*donnant délégation de signature*

*à M. Jean-Yves AUTIE, Directeur Zonal de la police aux frontières Ouest*

# PRÉFECTURE DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST

## ARRETE

**N°18-61**

*donnant délégation de signature  
à Monsieur Jean-Yves AUTIE  
Directeur Zonal de la police aux frontières Ouest*

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST  
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

VU le code de la défense,

VU le code de la sécurité intérieure,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

VU le décret n°95-654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité,

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure,

VU le décret du 10 février 2016 nommant M. Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le décret n°2016-441 du 12 avril 2016 modifiant le décret n°2012-328 du 6 mars 2012 relatif à l'organisation territoriale de la direction centrale de la police aux frontières portant création et organisation des services déconcentrés de la direction de la police aux frontières, et en particulier son article 6 stipulant « annexe II - Directions interdépartementales de la police aux frontières »,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine (hors classe),

VU l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DAPN/SFRH/OF/N°3207 du 26 novembre 2008 nommant M. Pierre HEMON, capitaine de police, en qualité d'adjoint au directeur départemental de la police aux frontières Cherbourg,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DAPN/SFRH/BOP/N°2910 du 23 novembre 2010 nommant M. Jean-Louis LEGENDRE, commandant de police, en qualité de directeur départemental de la police aux frontières Cherbourg,

VU l'arrêté interministériel du 28 janvier 2011 pris en application de l'article R 553-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DRCPN/RH/GG/ N°5739 du 23 décembre 2015 nommant M. Eric KELLER major de police RULP en qualité d'adjoint du chef du centre de rétention administrative de Oissel,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DRCPN/SDARH/OF/N°3 du 4 janvier 2016 nommant M. Patrice TASSET, commandant de police, en qualité de directeur départemental de la police aux frontières de Nantes,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DRCPN/SDARH/OF/N°362 du 2 février 2016 nommant M. Sébastien JEAN commandant de police, en qualité d'adjoint au directeur départemental de la police aux frontières du Havre,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur SG/DRH/SDP/BPA/N°16/2479/B du 3 août 2016 nommant Mme Céline ROUILLEE, secrétaire administrative de classe supérieure, à la direction zonale de la police aux frontières-Ouest,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DRCPN/SFDARH/OF/N°2164 du 26 août 2016 nommant M. Pierre-Yves COLLIN, commandant de police, en qualité d'adjoint au directeur départemental de la police aux frontières de Nantes,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n°582 du 18 octobre 2016 nommant M. Jean-Yves AUTIE, commissaire divisionnaire, en qualité de directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest et directeur interdépartemental de la police aux frontières de Rennes,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n°667 du 22 novembre 2016 nommant M. Marwan LARAICH, commissaire de police, en qualité de directeur zonal adjoint de la police aux frontières de la zone Ouest et directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières de Rennes à compter du 2 janvier 2017,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DRCPN/SDARH/OF/ N°262 du 27 janvier 2017 nommant M. Thierry VAN DER HEIDE, commandant de police, en qualité de directeur interdépartemental de la police aux frontières d'Orléans,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 30 juin 2017 nommant M. Joël MONTAGNE, attaché principal d'administration de l'État, à la direction zonale de la police aux frontières-Ouest,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DRCPN/SDARH/OF/n°362 du 7 juillet 2017 nommant M. Sylvain JANISZEWSKI commandant divisionnaire fonctionnel en qualité de directeur interdépartemental de la police aux frontières du Havre,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 27 juillet 2017 nommant Mme Nadège DEPRAETERE, secrétaire administrative de classe normale, en qualité de responsable de la cellule budget à la direction zonale de la police aux frontières-Ouest,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 11 juillet 2018 nommant M. Pascal BARDIN, capitaine de police, en qualité d'adjoint au directeur interdépartemental de la police aux frontières et chef du Service de police aux frontières terrestres d'Orléans,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 27 juillet 2018 nommant Mme Delphine BOULAIN-RODEL, major de police, à la DZPAF OUEST/DIDPAF RENNES,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 août 2018 nommant M.Frédéric DELEUZE, capitaine de police, en qualité d'adjoint au chef d'état-major à la DZPAF OUEST,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur DRCPN/SDARH/OF/N°4377 du 21 novembre 2018 nommant M. Frédéric RAGUIN commandant de police, en qualité de chef du CRA OISSEL,

VU l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 nommant M. Frédéric Deleuze, capitaine de police, chef du centre de rétention administrative de Rennes-Saint Jacques de la Lande (Ille-et-Vilaine) ainsi que Madame Delphine BOULAIN-RONDEL, major de police son adjointe par intérim,

SUR proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves AUTIE, commissaire divisionnaire, directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes, directeur interdépartemental de la police aux frontières de Rennes, responsable de l'unité opérationnelle « direction zonale de la police aux frontières Ouest » du budget opérationnel de programme « Moyens des services de police de la zone de défense ouest », afin de procéder aux expressions de besoins relatifs au budget de son service.

**ARTICLE 2** – Délégation de signature est également donnée à Monsieur Jean-Yves AUTIE pour liquider les dépenses imputées sur le budget de son service et notamment pour viser les factures et mémoires, constater le service fait et, le cas échéant, porter mention de l'inscription à l'inventaire.

**ARTICLE 3** – Délégation de signature est également donnée à Monsieur Jean-Yves AUTIE pour certifier les états de frais de déplacement, les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

**ARTICLE 4** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves AUTIE, commissaire divisionnaire, directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Marwan LARAICH, commissaire de police, directeur zonal adjoint de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par M. Joël MONTAGNE attaché principal d'administration de l'état, chef du département administration-finances, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par Mme Céline ROUILLÉE, secrétaire administrative de classe supérieure première adjointe au chef du département administration-finances ou par Mme Nadège DEPRAETERE secrétaire administrative de classe normale seconde adjointe au chef du département administration-finances.

**ARTICLE 5** – Délégation de signature est également donnée aux directeurs interdépartementaux de la police aux frontières, et en cas d'absence ou d'empêchement à leurs adjoints respectifs :

- M. Sylvain JANISZEWSKI, directeur interdépartemental de la police aux frontières du Havre;
- adjoint : M.Sébastien JEAN,
  
- M. Patrice TASSET, directeur interdépartemental de la police aux frontières de Nantes;
- adjoint : M. Pierre-Yves COLLIN,
  
- M. Jean-Louis LEGENDRE, directeur interdépartemental de la police aux frontières de Cherbourg;
- adjoint : M. Pierre HEMON,
  
- M. Thierry VAN DER HEIDE, directeur interdépartemental de la police aux frontières d'Orléans;
- adjoint : M. Pascal BARDIN,

pour toute expression de besoin de fonctionnement courant inférieure ou égale à 2 500 € pour les dépenses d'équipement relatives à leur service respectif, ainsi que pour certifier les états de frais de déplacement des personnels de leur service respectif.

**ARTICLE 6** – Délégation de signature est également donnée aux chefs de centre de rétention administrative situés dans le ressort de l'unité opérationnelle « direction zonale de la police aux frontières Ouest » et en cas d'absence ou d'empêchement à leurs adjoints respectifs:

- M. Frédéric RAGUIN, chef du centre de rétention administrative d'Oissel (Seine-Maritime);
- adjoint : M. Eric KELLER,
  
- M. Frédéric DELEUZE, chef du centre de rétention administrative de Saint-Jacques-de-la-Lande par intérim (Ille-et-Vilaine) ;
- adjoint : Mme Delphine BOULAIN-RONDEL,

pour toute expression de besoin de fonctionnement courant inférieure ou égale à 1 000 € pour les dépenses d'équipement relatives à leur service respectif, ainsi que pour certifier les états de frais de déplacement des personnels de leur service respectif.

**ARTICLE 7** – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°18-07 du 31 janvier 2018.

**ARTICLE 8** – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, responsable du budget opérationnel de programme « Moyens des services de police de la zone de défense et sécurité Ouest », et le directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes, directeur départemental de la police aux frontières d'Ille-et-Vilaine, responsable de l'unité opérationnelle « direction zonale de la police aux frontières Ouest » du budget opérationnel de programme « Moyens des services de police de la zone de défense Ouest », sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des régions de Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays-de-la-Loire.

RENNES, 27 novembre 2018

La Préfète de la région Bretagne,  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

Signé : Michèle KIRRY